
CLL Consultations Régionales

Résumé de la Consultation Régionale
au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Table des Matières

Contexte	3
Résumé	3
Tendances	4
Recommandations	7
Annexe	8



Contexte

- À titre de président en 2022 de la Coalition pour la liberté en ligne (CLL), le Canada a animé six consultations régionales multipartites dans le but de communiquer directement avec les intervenants et de recueillir des connaissances sur les obstacles à la liberté sur Internet à l'échelle régionale et sous-régionale.
- Les consultations multipartites alimenteront le prochain « Programme d'Ottawa » de la CLL, qui permettra de mettre à jour le document fondateur de la Coalition, le **Programme de Tallinn** [*en anglais seulement*], avec un ensemble d'engagements pour la promotion des droits de la personne en ligne.



Résumé

- Au cours de la consultation de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), tenue en vertu de la règle de Chatham House, des spécialistes issus de la société civile, des médias, du monde universitaire et du secteur privé ont souligné la hausse du nombre de régimes autoritaires dans la région et leur propension à importer des logiciels de surveillance et d'espionnage dans le but de neutraliser les défenseurs des droits de la personne et les militants de la société civile.
- Les participants ont indiqué que le monopole qu'exercent les pays du MOAN dans le domaine des télécommunications et leur contrôle sur la gouvernance d'Internet font obstacle à la liberté d'expression et à la promotion des droits de la personne en ligne. La CLL est appelée à intervenir auprès des principales sociétés mondiales des technologies afin qu'elles prêtent une plus grande importance aux droits de la personne en ligne et à la sécurité numérique dans les pays du Sud.



Tendances

Les participants ont discuté de la tendance croissante à l'égard des **technologies de surveillance**, dont l'intelligence artificielle, qu'utilisent et s'échangent les gouvernements autoritaires de la région. Les experts ont signalé que, partout dans la région, des pays se procurent des programmes de surveillance et d'espionnage auprès de pays occidentaux. L'utilisation de tels programmes porte atteinte à la vie privée de la population et a un effet paralysant sur les défenseurs des droits de la personne et les militants. Par ailleurs, on ne remarque aucun effort manifeste pour accroître la littératie numérique citoyenne, en particulier en ce qui concerne les risques liés à la sécurité numérique. Les participants ont mentionné que les monopoles d'État dans le domaine des télécommunications et le contrôle des infrastructures du réseau Internet, qui restreignent la liberté d'expression et se répercutent sur la gouvernance d'Internet et l'expression des droits de la personne en ligne, sont des enjeux pressants.

Les experts ont affirmé que l'idée générale selon laquelle les médias sociaux contribuent à améliorer la société a radicalement changé dans les dix dernières années. Depuis le printemps arabe en 2011, les réseaux sociaux sont utilisés pour rallier la population et se sont révélés un outil de sensibilisation efficace sur divers enjeux, comme dans le cas du mouvement pacifique populaire Hirak, en Algérie. De plus, les technologies à source ouverte ont facilité le travail des défenseurs des droits de la personne en renforçant leurs activités de revendication et en élargissant la portée. Cela dit, les services de sécurité peuvent aussi surveiller et harceler les militants en utilisant ces mêmes réseaux. Des régimes autoritaires utilisent également des plateformes en ligne pour **museler** l'opposition, un geste dont les implications dépassent les menaces virtuelles et peuvent mener à la violence dans l'espace physique. En ce qui concerne les tendances internationales, l'une des questions très préoccupantes concerne le peu d'attention que les plateformes consacrent à ce qui se passe dans la région.

Les participants ont discuté des défis que posent les **discours haineux et la désinformation** en ligne qui visent les défenseurs des droits de la personne, les blogueurs, les journalistes et les militants.

Dans bien des cas, ces propos semblent financés par des institutions locales ou des acteurs étrangers. Le phénomène de l'arrestation de blogueurs à cause de publications en ligne était perçu comme un défi urgent pour la promotion et la protection des droits de la personne.

Les participants ont mentionné la **toute-puissance des grandes sociétés technologiques** qui produisent des algorithmes restreignant les droits de la personne dans la région du MOAN. Les experts ont également mentionné que des gouvernements autoritaires bloquent l'accès à des sites Web et à des médias indépendants au moyen de technologies d'interception des messages.

Les participants ont dénoncé la coopération en matière de sécurité entre les régimes répressifs et l'importation de logiciels de surveillance de masse, en particulier depuis l'Europe. La portée insatisfaisante des analyses visant à mesurer l'incidence de l'information trompeuse et des technologies numériques sur les droits de la personne, tant en ligne que hors ligne, dans la région du MOAN a également fait l'objet de discussions.

Certains participants étaient d'avis que la mise en place d'un Internet gratuit, ouvert et interexploitable dépend uniquement de la volonté politique des États et de leur intention de combler les lacunes, par exemple en adoptant des lois et des règlements efficaces à cet égard. D'autres ont fait mention du rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'un cadre juridique clair doté d'organes de surveillance pour protéger les espaces numériques et la vie privée en ligne et hors ligne. On a également fait mention des indicateurs DOAM de l'UNESCO, qui visent à mesurer le respect des droits de la personne sur Internet pour mieux comprendre la segmentation numérique et les causes des inégalités numériques.

Les participants ont discuté du soutien des gouvernements occidentaux à l'égard de la transformation numérique dans les pays du MOAN, en particulier dans les domaines de l'éducation de base, des études supérieures, de la santé et de l'accès efficace à l'information. La création de contenu éducatif numérique en arabe aiderait à combler le fossé numérique lié aux barrières linguistiques. L'aide internationale devrait se concentrer sur le secteur privé des télécommunications pour s'opposer

aux monopoles d'État dans ce domaine dans les pays du MOAN. L'infrastructure Internet et son bon fonctionnement dans les régions tant urbaines que rurales ont été évoqués comme vecteurs pour combler le fossé numérique et promouvoir l'inclusion. Il serait possible d'y arriver en créant des réseaux d'acteurs décentralisés appuyés par les gouvernements et le secteur privé afin d'aider la population à mieux comprendre les espaces numériques de façon sécuritaire. En outre, les experts estimaient que les dirigeants et administrateurs gouvernementaux devraient bien comprendre en quoi consiste la littératie numérique.

Les experts ont suggéré que les pays du MOAN consacrent dans leur législation le droit au respect de la vie privée et à l'accès à l'information, comme le veulent les normes internationales. Ils ont aussi réclamé l'adoption de lois protégeant les journalistes. Les participants ont demandé que l'on mette un terme aux coupures d'Internet, qui continuent de proliférer à une époque où l'**autoritarisme numérique** est croissant. Par ailleurs, les experts ont noté que les dirigeants des gouvernements devraient être tenus responsables des abus qu'ils commettent, en ligne autant que hors ligne. Les militants, les défenseurs des droits de la personne et autres lanceurs d'alerte devraient pouvoir profiter d'un espace civique en ligne qui soit également sécuritaire.

Les participants ont discuté de la nécessité d'interdire l'importation, par les gouvernements autoritaires du MOAN, de logiciels de surveillance et d'espionnage qui portent atteinte aux droits de la personne. L'aide financière versée aux gouvernements du MOAN devrait être conditionnelle au respect des droits de la personne en ligne et hors ligne. Une deuxième étape consisterait à accroître la capacité administrative de la CLL pour lui permettre de mener des projets comme la création de bases de données sur les pratiques exemplaires et de recenser les violations des droits de la personne dans la région du MOAN et dans le monde. Certains participants ont dénoncé les lois qui, dans leur pays, interdisent aux organisations non gouvernementales (ONG) de participer à des consultations à l'étranger sans obtenir l'approbation des autorités compétentes ou qui interdisent de célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Les participants ont recommandé que la CLL se concentre également sur le rôle primaire de la société civile : la liberté d'expression, d'association et de rassemblement. La CLL devrait renforcer sa collaboration avec le secteur privé pour faciliter le dialogue avec les défenseurs des droits de la personne et permettre à ces derniers de tirer parti des technologies numériques actuelles. La CLL devrait ouvrir les voies de communication avec le secteur privé en faisant le pont entre la société civile et les sociétés technologiques. Les experts ont également parlé d'encourager une discussion ouverte avec les grandes sociétés technologiques et de faire pression sur elles pour les inciter à tenir compte du contexte politique dans les pays du MOAN. La CLL devrait se concentrer sur les droits de la personne et la sécurité numérique au profit des militants et des membres de la société civile.



Recommandations

Les participants ont reconnu que la CLL peut jouer un rôle essentiel pour forger et défendre une vision démocratique et inclusive d'Internet à l'échelle mondiale. Ils ont recommandé plusieurs mesures que les membres de la CLL, individuellement ou collectivement, pourraient entreprendre pour accroître la liberté d'Internet à l'échelle régionale et mondiale. La CLL doit :

- fournir une plateforme neutre et durable pour la tenue de réunions régulières, multilatérales et ouvertes entre les acteurs non gouvernementaux (ONG et société civile) et les gouvernements dans le but de favoriser les discussions et de multiplier l'incidence de ses consultations;
- travailler de façon bilatérale pour encourager l'adoption de lois sur la protection des données et la sécurité des journalistes;
- soutenir un plus grand nombre de défenseurs des droits de la personne, y compris des médias indépendants, afin de protéger l'espace civique et la démocratie et d'en faire la promotion;
- promouvoir la littératie et la sécurité numérique en collaborant davantage avec l'industrie;
- jouer un rôle plus actif pour contrer la menace que représentent les logiciels espions.

Annexe

Questions à des fins de discussion

- Quelles tendances régionales ou mondiales liées à l'évolution des technologies numériques et de l'Internet auront le plus d'incidence sur les droits de la personne en ligne et hors ligne au cours des cinq à dix prochaines années?
- Quels sont les défis les plus pressants pour la protection et la promotion des droits de la personne en ligne, tant sur le plan régional qu'international?
- Comment définir un Internet libre, ouvert, interopérable, sécurisé et fiable sur le plan de l'infrastructure et de la gouvernance? Comment les gouvernements peuvent-ils se défendre contre la segmentation d'Internet?
- Où les gouvernements devraient-ils concentrer leur attention et l'aide internationale pour réduire le fossé numérique et accroître l'habileté numérique?
- Comment la CLL devrait-elle répondre aux tentatives croissantes de restreindre les voix démocratiques en ligne (c.-à-d. les coupures d'Internet, la désinformation, les technologies de logiciels espions)?
- Quels programmes, initiatives ou processus la CLL devrait-elle entreprendre au cours des cinq à dix prochaines années pour aider à protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales et à faire progresser une réelle inclusion numérique?
- Comment la CLL peut-elle encourager un dialogue et une coopération avec le secteur privé sur la mise en œuvre efficace des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, de même qu'y participer?